

Adaptation de la politique agricole en Tunisie aux changements climatiques

Meriem Baccouri

Conseiller des Services Publics
Chef de service de suivi des organes de gestion des entreprises publiques
Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques de la Tunisie

Introduction

Le changement climatique se définit comme étant « un changement persistant des valeurs moyennes de la variabilité naturelle du climat et de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes¹ ». C'est dans ce cadre qu'une mobilisation internationale pour comprendre et résoudre les problèmes issus de ce nouveau phénomène a été observée. Sous l'égide des Nations Unies plusieurs études ont été faites et une convention cadre a été adoptée. Des experts internationaux ont mis en évidence que les changements climatiques commencent à impacter, négativement, la planète. Une diminution considérable des glaciers alpins et une élévation de la température dans l'hémisphère Nord ont été relevées par le Groupe d'experts intergouvernementaux² (GIEC).

La Tunisie fait partie de la région du monde arabe qui est l'une des plus touchées par les conséquences du changement climatique. En effet, la Tunisie a observé une période de forte sécheresse³ entre 1999 et 2001, et ensuite une forte variabilité du climat durant la dernière décennie: 4 années sèches, 4 années pluvieuses, des inondations régulières, etc. Ces phénomènes se sont accentués pendant les trois dernières années. Ainsi, au mois d'octobre dernier, des inondations ont touché le sud Tunisien à Rdeyef (gouvernorat de Gafsa) et ont causé le décès de 17 personnes.

Le gouvernement Tunisien a toujours soutenu les efforts de protection de l'environnement tant à l'échelle nationale qu'internationale. La Tunisie a ratifié toutes les conventions internationales en la matière y compris celle de Rio de 1992 et de Kyoto. D'autre part, face au changement climatique et son impact sur le secteur agricole, une réflexion spécifique a été menée depuis 2006 afin de faire un état des lieux sur l'environnement en Tunisie et de proposer une vision prospective pour les prochaines années.

Dans ce cadre, une stratégie a été mise en place pour l'adaptation de l'agriculture, des ressources en eaux et des écosystèmes aux changements climatiques. Cette stratégie a été élaborée dans le cadre d'une coopération entre le ministère Tunisien chargé de l'agriculture et de la GTZ

¹ Définition donnée dans le le cahier 2 relatif à la synthèse de la « Stratégie nationale d'adaptation de l'agriculture tunisienne et des écosystèmes aux changements climatiques », Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques avec la coopération technique allemande, GTZ, décembre 2006, p.3.

² Ibid. p.3

³ Ibid. p.3

(*Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit*), chargée de la coopération technique allemande.

La présente note analysera la stratégie tunisienne d'adaptation de l'agriculture au changement climatique. Après avoir rappelé brièvement les grands effets en cours du changement climatique sur la Tunisie, nous évoquerons les stratégies d'adaptation adoptées dans les politiques nationales et agricoles.

1. Changement climatique en Tunisie: état des lieux et prospections pour les prochaines années

L'agriculture est un secteur stratégique pour la Tunisie. Sa part dans l'économie tunisienne s'élève à 15% du PIB et 11% des exportations⁴. En outre, elle représente 80% des ressources en eau utilisées. La nécessité de son adaptation aux effets du changement climatique s'est faite sur la base des études⁵ menées par les experts et qui ont mis en évidence :

- Un changement du climat dans l'Arc méditerranéen aux horizons 2030-2050 par une augmentation de la température et une baisse des précipitations ;
- Une augmentation moyenne annuelle de la température de +1.1° C en 2030 ;
- Une accentuation de l'augmentation de la température en 2050 de + 2.1°C en 2050 ;
- La succession des phénomènes météorologiques extrêmes : sécheresses, vents, inondations ;
- La baisse des précipitations ce qui est de nature à affecter les ressources hydrauliques ;
- Toutes les régions de la Tunisie seront touchées par ces phénomènes avec une intensité plus forte pour les régions du Centre et du Sud.

Les rapports des groupes d'experts ont souligné que l'agriculture tunisienne sera fortement touchée par les modifications climatiques : les ressources hydrauliques connaîtront une baisse, les écosystèmes et les agrosystèmes (production oléicole, arboriculture, élevage, grandes cultures) seront également affectés.

D'ici 2030, la Tunisie connaîtra⁶ :

- Une baisse de 28% des ressources en eaux au niveau des nappes phréatiques de forte salinité,
- Une diminution de 5% des eaux de surface,
- Une légère baisse des précipitations estivales,
- Un risque croissant d'augmentation des températures et de l'inflammabilité des biomasses, ce qui touchera les écosystèmes,
- Une baisse en moyenne de moitié pour la production oléicole en sec,
- Une baisse de 80% du cheptel (bovins, ovins et caprins) au centre et au sud de la Tunisie et de 20 % au Nord à cause de la succession des années de sécheresse,
- Une baisse d'une moyenne de 200,000 ha des superficies des cultures céréalières au Centre et au Sud à cause de la sécheresse. Par contre les inondations causeront une baisse de 13% des périmètres irrigués.

Le secteur agricole sera ainsi affecté par les changements précités, les baisses de production ne permettront donc pas de réaliser la croissance anticipée par le gouvernement. Dès lors et pour faire face aux conséquences négatives du changement climatique, l'État a mis en place une stratégie en concertation avec des experts internationaux visant à adapter l'agriculture à ces nouveaux événements.

⁴ Données avancées dans « Stratégie nationale d'adaptation de l'agriculture, des ressources en eau et des écosystèmes au CC », analyse présentée par Sahla MEZGHANI MARH et Yadh LABBANE au Ministère tunisien de l'Agriculture, p.2, 2006.

⁵ Le cahier 2 relatif à la synthèse de la « Stratégie nationale d'adaptation de l'agriculture tunisienne et des écosystèmes aux changements climatiques », Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques avec la coopération technique allemande Gtz, décembre 2006, p.5.

⁶ Le cahier 2 relatif à la synthèse de la « Stratégie nationale d'adaptation de l'agriculture tunisienne et des écosystèmes aux changements climatiques », Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques avec la coopération technique allemande Gtz, décembre 2006, p.7-8.

2. Les piliers de la stratégie tunisienne d'adaptation aux changements climatiques

La stratégie Tunisienne d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques repose sur des actions qui visent à préserver les ressources hydrauliques, les écosystèmes, les agrosystèmes et le secteur agricole. La stratégie prend en considération la variabilité du climat pour procéder à une gestion « intégrée des secteurs économiques et les conséquences socio-économiques du secteur agricole⁷ ». La stratégie prend également en compte les mesures décidées à l'échelle internationale quant à la protection de l'environnement et la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

La politique d'adaptation repose sur un suivi des variations climatiques. Un système « de veille climatologique et d'alerte précoce⁸ » a été mis en place et il aura pour mission de diffuser l'information à tous les secteurs économiques.

1. Les ressources en eau :

La Tunisie compte renforcer sa stratégie actuelle qui repose sur une bonne gestion des ressources hydrauliques. L'État a déjà mis en place un dispositif juridique pour protéger les ressources en eau par le code des eaux promulgué par la loi n°16-75 du 31 mars 1975. Les dispositions du code cherchent à préserver les ressources hydrauliques souterraines. D'autre part, l'État Tunisien a entamé des études sur la possibilité de création des réserves virtuelles⁹ en plus des réserves existantes.

2. Les écosystèmes :

Un renforcement des programmes existants visant à préserver les écosystèmes est prévu dans le cadre de cette stratégie d'adaptation de l'agriculture tunisienne au changement climatique.

Les programmes actuels sont ceux : de la « Main bleue » qui se propose de protéger le littoral et les ressources en eau contre les risques engendrés par les activités basées dans les régions côtières, de la « Main verte » qui a pour but de préserver la nature et de promouvoir les espaces verts dans les zones urbaines et enfin celui de la « Main jaune » qui est axé sur la lutte contre la désertification . Ce dernier vise notamment l'harmonisation des interventions sur le terrain entre les stratégies sectorielles existantes telles que les travaux d'amélioration des parcours, la conservation des eaux et du sol, la fixation des dunes, la lutte contre la salinisation des sols, le reboisement et la régénération des forêts.

Les agriculteurs seront ainsi encouragés à préserver et à entretenir les services fournis par les écosystèmes¹⁰.

3. Agrosystème et secteur agricole :

Les experts du GTZ avec le ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques, ont souligné la nécessité d'appliquer rigoureusement la carte agricole selon la vocation des sols et des cultures tout en prenant en considération la variabilité du climat. Cette carte devrait également évoluer selon les nécessités. D'autre part, une reconversion des exploitations pourrait s'avérer également possible pour les préserver.

Sur le plan économique et financier, la stratégie tunisienne repose sur une possible institution de l'assurance indexée des événements qui ne sont pas considérés comme faisant partie des dommages naturels et des événements climatiques extrêmes (inondations, sécheresse généralisée). Pour instaurer une agriculture compétitive adaptée aux changements climatiques, une labellisation « climatique » ferait partie de cette stratégie¹¹ énoncée par les experts. A cet effet, une agriculture est « climatique » lorsque la volatilité des indices climatiques surpasse des variables des marchés¹².

⁷ Ibid. p.8.

⁸ Ibid. p.9

⁹ Les réserves virtuelles sont l'eau contenue dans les produits agricoles échangés selon la définition du cahier2 relatif à la synthèse de la « Stratégie nationale d'adaptation de l'agriculture tunisienne et des écosystèmes aux changements climatiques », Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques avec la coopération technique allemande Gtz, décembre 2006, p9. Lire également le chapitre 3 de Mediterra 2009, « Repenser le développement rural en Méditerranée », rapport annuel du CIHEAM, Plan Bleu, 2009.

¹⁰ Ibid. p.9.

¹¹ Ibid. p.9.

L'agriculture compétitive doit ainsi être « adaptée aux risques climatiques au moyen d'un poinçon de qualité la rendant attractive et rentable¹³ »

Un calendrier a été élaboré depuis 2006 pour mettre en œuvre les mesures précitées par adapter l'agriculture tunisienne aux problématiques climatiques. Il s'agit d'un calendrier qui s'étend sur le court et moyen termes (2007-2013). Ces mesures seront appliquées sous l'égide du Conseil National Climatique crée en 2007. Il a pour missions « d'intégrer la volatilité climatique dans la politique agricole et économique du pays¹⁴ » par l'application, la gestion intersectorielle, l'évaluation et l'adaptation périodique de la stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques. Une place essentielle sera accordée aux recherches scientifiques dans le domaine climatique et ses effets sur la Tunisie et ses différentes composantes économiques et sociales (tourisme, santé publique, industrie..).

Le financement de toutes ces actions est fait par le Conseil National Climatique et le ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques. Le volet des recherches est financé également par le ministère de l'enseignement supérieur.

Il y a lieu de souligner également que la Tunisie a mis en place le Mécanisme de Développement Propre (MDP) depuis 2005. Parmi ses missions, figurent l'appui aux stratégies nationales de développement durable et particulièrement les domaines de la gestion rationnelle et la valorisation des déchets, la réduction de la pollution atmosphérique, les énergies renouvelables, le boisement et reboisement et l'agriculture.

Conclusion

L'adaptation de l'agriculture au changement climatique constitue actuellement une priorité du gouvernement Tunisien. C'est l'un des points du programme électoral présidentiel pour 2009-2014. Le vingtième point est ainsi intitulé « Un secteur agricole qui s'adapte aux changements climatiques et qui relève les défis de l'étape ». La politique agricole tunisienne vise à réaliser la sécurité alimentaire par la promotion des grandes cultures, le développement de l'élevage et de la production laitière et de viande. Ce programme prend en considération également les changements climatiques et l'instabilité des conditions naturelles et vise la préservation de l'environnement, la protection des ressources nationales en eau et en sols, leur mobilisation et la rationalisation de leur gestion, ainsi que l'utilisation des techniques modernes dans le cadre d'une large mise à niveau du secteur agricole et la promotion des ressources humaines et des compétences qui y travaillent.

Les principales actions¹⁵ de la stratégie tunisienne pour le nouveau quinquennat (2009-2014) sont les suivantes:

- Entreprendre des études prospectives, à l'horizon 2050, relatives au secteur de l'eau ;
- Atteindre un taux de mobilisation des ressources en eau de 95% pour le début de la deuxième moitié de la prochaine décennie ;
- Poursuivre la réalisation du programme national pour le dessalement de l'eau de mer et acquérir une plus grande maîtrise de ses technologies ;
- Améliorer le taux de couverture forestière, pour le porter à 16% à l'horizon 2020, contre 12,8% actuellement ;
- Augmenter la part des zones protégées dans la superficie forestière totale pour la porter de 17% actuellement à 20% à l'horizon de l'année 2024 ;
- Optimiser la complémentarité entre la recherche scientifique et la production agricole ;
- Réaliser l'autosuffisance en blé dur au courant du prochain quinquennat ;
- Augmenter de 50% les surfaces réservées aux cultures protégées et géothermiques ;
- Mettre à niveau des exploitations agricoles, conformément aux standards internationaux ;
- Mettre au point de nouveaux instruments de financement de l'agriculture adaptés aux changements qualitatifs et technologiques dans le secteur ;
- Instaurer un «label tunisien» pour les produits agricoles destinés aux marchés extérieurs.

¹² Ibid. p.10

¹³ Ibid. p. 10

¹⁴ Ibid. p.10.

¹⁵ Programme électoral du Président Zine El Abidine Ben Ali pour 2009-2014, p.105.

Quant à la conférence internationale de Copenhague sur le changement climatique, qui se tient du 7 au 18 décembre 2009, la Tunisie a soutenu que ce Sommet est redevable de conclusions permettant de réduire les effets de gaz par les pays pollueurs et d'agir en commun, face aux changements climatiques, pour un partenariat mondial et une solidarité réelle entre tous les acteurs à l'échelle internationale. Plus encore, les pays développés et les bailleurs de fonds doivent apporter à ceux en développement un soutien plus actif, à travers l'instauration de mécanismes de financement plus performants et de programmes de transfert de technologies adaptés, en particulier en matière de gestion et de mobilisation des ressources en eau et de lutte contre la dégradation des terres et la désertification. De sa part, l'État Tunisien, continue de renforcer ses actions en matière de protection de l'environnement et le développement des énergies renouvelables.



Le CIHEAM a été créé, à l'initiative conjointe de l'OCDE et du Conseil de l'Europe, le 21 mai 1962.

C'est une organisation intergouvernementale qui réunit aujourd'hui treize Etats membres du bassin méditerranéen (Albanie, Algérie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Portugal, Tunisie et Turquie).

Le CIHEAM se structure autour d'un secrétariat général situé à Paris et de quatre Instituts agronomiques méditerranéens (Bari, Chania, Montpellier et Saragosse).

Avec au cœur de sa mission de coopération trois grandes activités complémentaires (formations spécialisées post-universitaires, recherches en réseau et animation du débat politique régional), le CIHEAM s'est progressivement imposé comme une référence dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et du développement rural durable en Méditerranée.

A propos de l'Observatoire du CIHEAM

L'Observatoire méditerranéen du CIHEAM est un instrument d'analyse et de débat sur l'agriculture, le monde rural et l'alimentation en Méditerranée.

Les propos tenus dans les notes d'alerte et les notes d'analyse qui y sont publiées engagent la responsabilité de leurs auteurs, et en aucun cas celle du CIHEAM.

www.ciheam.org